

Le secteur forestier enfin reconnu comme joueur majeur dans la relance économique et la lutte contre les changements climatiques

Québec, le 16 novembre 2020. - À la suite de la présentation du *Plan pour une économie verte 2030*, le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) se réjouit que le gouvernement du Québec reconnaisse clairement la contribution essentielle du secteur forestier à la lutte contre les changements climatiques. La Politique et le plan de mise en œuvre permettront d'accroître la contribution du secteur forestier québécois dans plusieurs secteurs d'activités, dont la construction verte, l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle comme source d'approvisionnement en chauffage et le développement de produits innovants pouvant remplacer les plastiques à usage unique ou ceux faits à partir de combustible fossile.

L'exploitation responsable de la forêt contribue à l'atteinte des objectifs 2030

Dans ses recommandations formulées à l'égard de la révision ciblée du régime forestier, le CIFQ proposait au gouvernement du Québec de reconnaître la pleine contribution du secteur forestier dans la lutte contre les changements climatiques. Par cette demande, il exprimait son désir de voir ses initiatives et son apport reconnus, notamment dans sa capacité à produire des matériaux à faible empreinte carbone pouvant être substitués aux produits non renouvelables. Par ailleurs, le CIFQ souligne les investissements effectués pour les travaux sylvicoles permettant notamment d'augmenter le potentiel de séquestration ainsi que ceux portant sur une meilleure connaissance de la forêt québécoise.

Les bâtiments, source d'innovation québécoise

Le CIFQ adhère aux objectifs gouvernementaux visant à éliminer les obstacles à l'utilisation du bois dans la construction de bâtiments. Le *Plan pour une économie verte 2030* souligne l'apport du secteur forestier dans le développement de matériaux innovants et à faible empreinte écologique. L'élargissement de l'utilisation pour les bâtiments multifamiliaux d'une plus grande hauteur et les projets de démonstration dans les secteurs multi-résidentiels et commerciaux sont des avancées importantes en la matière. Toutefois, le CIFQ attendra la présentation de la stratégie sur l'utilisation du bois dans les bâtiments, prévue au cours des prochaines semaines, avant de se prononcer sur le détail des mesures.

La biomasse forestière résiduelle, une énergie renouvelable

Le plan présenté par le gouvernement reconnaît également l'apport de la biomasse forestière résiduelle à titre de contributeur essentiel à la diminution des GES. L'élargissement du Programme de biomasse forestière résiduelle permettra de rendre encore plus de projets admissibles et, par conséquent, de développer cette filière de manière encore plus rapide dans toutes les régions du Québec. Toutefois, comme indiqué dans la stratégie gouvernementale proposée, le CIFQ souhaite que l'effort en ce sens soit structuré de manière à s'assurer de la maximisation de la valeur créée au sein des filières de transformation de la biomasse forestière résiduelle.

Le régime forestier, un outil à maximiser

Pour réaliser ses objectifs de réussir la relance de l'économie et lutter contre les changements climatiques, le gouvernement doit donner les moyens à l'industrie forestière de se développer. Il doit notamment réduire plus rapidement les obstacles à la performance, à la productivité et à la compétitivité du secteur forestier. Pour le CIFQ, malgré certaines avancées intéressantes, la révision ciblée du régime forestier présentée le 6 novembre dernier par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Pierre Dufour, ne donne pas tous les outils nécessaires pour s'assurer d'une croissance durable. Des échanges à ce sujet devront se poursuivre pour permettre à l'industrie de jouer pleinement son rôle de développement socio-économique dans toutes les régions du Québec.

« Le secteur forestier touche, de manière directe et indirecte, près de 140 000 travailleurs. Sa contribution à l'économie du Québec était déjà connue et aujourd'hui, le Plan d'économie verte 2030 confirme le rôle essentiel du secteur dans l'atteinte des objectifs du Québec dans la lutte contre les changements climatiques. Cette orientation est en cohérence avec les priorités ciblées par le CIFQ depuis plusieurs années. Le talent québécois permet de développer de nouveaux produits de substitution innovants et créer de nouvelles synergies liées directement à l'économie circulaire. Le plan du gouvernement démontre l'importance que nous accordons, non seulement à la première transformation du bois, mais également aux deuxième et troisième transformations. Nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement pour créer plus de richesses et diminuer les GES. »

- Jean-François Samray, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec

Renseignements utiles

- [Demandes formulées par le CIFQ dans le cadre de la révision du régime forestier](#)
- Lettre ouverte parue dans les médias "[La forêt, un outil de relance pour tout le Québec](#)"
- [Étude d'impact économique de l'industrie du bois, De la forêt à la production de produits en bois transformés](#)

À propos du CIFQ

L'industrie forestière est un moteur de développement économique pour le Québec. Comme indiqué dans l'étude d'impact, en 2019, elle employait directement ou indirectement plus de 140 000 travailleurs et a versé 4,8 G\$ aux gouvernements en taxes et impôts, soit près de 155 \$ par mètre cube coupé et transformé. Elle représente 17,4 % des exportations du Québec, ainsi que 4,7 % du PIB. Avec sa capacité de séquestration et de stockage du carbone et son potentiel dans la production de bioénergies et de bioproduits, le secteur forestier est un outil contribuant à la lutte contre les changements climatiques.

Source : Conseil de l'industrie forestière du Québec

Informations : Harold Fortin, Public stratégies et conseils, Harold@publicsc.com